Cahiers de Psychologie Politique

N° 17 | 2010
Littérature et politique Juillet 2010

Dossier littérature et politique : présentation

Emilia NDIAYE

Édition électronique :
URL : https://cpp.numerev.com/articles/revue-17/1434-dossier-litterature-et-politique-presentation
DOI : numerev_612
ISSN : 1776-274X
Date de publication : 20/07/2010

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : NDIAYE, E. (2010) Dossier littérature et politique : présentation. *Cahiers de Psychologie Politique*, (17). https://doi.org/10.34745/numerev_612

Mots-clés :

Introduction

« L'autre jour, je m'amusais, on s'amuse comme on peut, à regarder le programme du concours d'attaché d'administration. Un sadique ou un imbécile, choisissez, avait mis dans le programme d'interroger les concurrents sur *La Princesse de Clèves*. Je ne sais pas si cela vous est souvent arrivé de demander à la guichetière ce qu'elle pensait de *La Princesse de Clèves*… Imaginez un peu le spectacle. En tout cas, je l'ai lu il y a tellement longtemps qu'il y a de fortes chances que j'aie raté l'examen ». Tels sont les propos tenus par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, à Lyon le 23 février 2006. La question écrite posée à ce sujet par J.P. Sueur, sénateur socialiste du Loiret, met l'accent sur le lien entre la littérature, l'histoire de la princesse, et la politique, celle d'Henri II en l'occurrence : « Il [J.P.Sueur] lui [ministre de l'Intérieur] demande, en outre, si la lecture attentive de la description de la cour du roi Henri II que propose Mme de La Fayette dans son ouvrage *La Princesse de Clèves* ne confère pas à ce livre une singulière actualité qui pourrait, tout au contraire, l'inciter à en recommander sa lecture. Mme de La Fayette y expose, en effet, qu'il y avait dans cette cour beaucoup d''intérêts' et de 'cabales différentes', que 'toutes ces cabales avaient de l'émulation et de l'envie les unes contre les autres' et que 'les intérêts de grandeur et d'élévation se trouvaient souvent joints' à d''autres intérêts moins importants, mais qui n'étaient pas moins sensibles' »1.

La question du sénateur, comme les nombreuses réactions scandalisées à la suite des déclarations du ministre, devenu entre-temps président de la République, témoignent de l'étonnement de voir un homme politique contester l'intérêt d'une œuvre littéraire2. Il faut tenir compte des circonstances de ces propos et rétablir le contexte intégral : il s'agissait de s'élever contre l'aspect sélectif de certains concours3 – ce qui est un autre sujet. Mais le choix de cet exemple nous permet de poser le problème du rapport entre littérature et politique, d'un double point de vue : la présence de la politique, du politique en général, dans la littérature – ce qui apparaît dans la question posée au Sénat ; et la place de la littérature en politique, dans la pratique des hommes politiques – ce qui apparaît dans le choix du président de parler d'une œuvre littéraire.

La présence de la politique dans une œuvre littéraire

Pour ce qui est de la présence de la politique dans une oeuvre littéraire, la phrase de Stendhal selon laquelle « la politique dans une oeuvre littéraire, c'est un coup de pistolet au milieu d'un concert »4 a fait long feu. Au tournant entre les 16ème et 17ème siècles, l'engagement politico-religieux de poètes tel Agrippa d'Aubigné (*Les Tragiques*, 1616) ouvre la voie aux philosophes du 18ème qui, dans leurs œuvres littéraires, *Les Lettres persanes* (1721) de Montesquieu, *Candide* (1759) de Voltaire, font passer leurs idées politiques très critiques sur le pouvoir monarchique en place. Les courants réaliste et naturaliste du 19ème vont nuancer la notion d'engagement, dans le roman, la poésie ou le théâtre, avec des degrés différents de Balzac à Zola en passant par Flaubert et Hugo. La distance paraît grande entre celui qui affirme : « Ce qui me semble beau, ce que je voudrais faire, c'est un livre sur rien, un livre sans attache extérieure, qui se tiendrait de lui-même par la force interne de son style, comme la terre sans être soutenue se tient en l'air, un livre qui n'aurait presque pas de sujet ou du moins où le sujet serait presque invisible, si cela se peut. Les oeuvres les plus belles sont celles où il y a le moins de matière »5 et celui pour qui « tant qu'il existera, par le fait des lois et des moeurs, une damnation sociale créant artificiellement, en pleine civilisation, des enfers, et compliquant d'une fatalité humaine la destinée qui est divine; tant que les trois problèmes du siècle, la dégradation de l'homme par le prolétariat, la déchéance de le femme par la faim, l'atrophie de l'enfant par la nuit, ne seront pas résolus; tant que, dans de certaines régions, l'asphyxie sociale sera possible; en d'autres termes, et à un point de vue plus étendu encore, tant qu'il y aura sur la terre ignorance et misère, des livres de la nature de celui-ci pourront ne pas être inutiles »6. L'écart s'agrandit encore au 20ème siècle, avec les deux guerres mondiales, entre la littérature qu'on appelle désormais « engagée », de Lorca (*Romancerao gitano*, 1928) à Aragon (*Les Yeux d'Elsa*, 1942), de Camus (*La Peste*, 1947) à Ionesco (*Rhinocéros*, 1959), d'Orwell (*1984*, 1948) à Soljenitsyne (*L'Archipel du goulag*, 1973), et, entre les années 50 et 70, les tenants du Nouveau roman pour lesquels la principale aventure d'un roman n'est ni dans l'action, ni dans la psychologie des personnages, avec par exemple la notion de « tropismes » définie par Nathalie Sarraute7, mais dans « l'aventure de l'écriture »8. La littérature n'a plus d'autre objet qu'elle-même, elle deviendrait autotélique.

Mais on sait, au moins depuis que Sartre l'a théorisé dans *Qu'est-ce que la littérature ?*, que toute œuvre est politique dans la mesure où elle est le reflet de son temps, « elle est *elle-même* idéologie »9. On pourrait ainsi résoudre la question en disant que si la politique n'est pas toujours présente en littérature, la littérature relève toujours du politique. La contribution « Littérature n'est plus politique », de Jean-Gérard Lapacherie donne un point de vue intéressant sur cette articulation. L'interview d'Arthur Nauzyciel, directeur du Centre Dramatique National d'Orléans, autour de sa mise en scène de *Julius Caesar* de Shakespeare, fournit un bel exemple de l'irrigation du politique dans la représentation théâtrale elle-même, bien plus largement que dans la simple notion de

« théâtre engagé ».

Par ailleurs, la présence externe du politique influence évidemment l'auteur et son œuvre. Sans insister sur la censure ou les contraintes matérielles qui pèsent sur un écrivain dans un régime totalitaire quel qu'il soit, le politique a des répercussions sur le contenu, le choix des sujets, le ton de leur traitement, sans parler de l'impact sur l'auteur lui-même. « Pastiche et humour politiques : l'exemple de l'écrivain hongrois Frigyes Karinthy », qui écrit dans un style très caustique, est proposé par Pierre Karinthy, précédé de l'analyse de Paul Wiener sur « La saga douloureuse des Karinthy ». La « lecture critique » d'Alexandre Duclos de *La pensée captive* de Cseslaw Milosz analyse la tension qui existe entre le processus créateur et le contrainte sociale et politique de l'ère stalinienne dans la Pologne des années 1945-50. Géraldi Leroy, quant à lui, souligne la réaction de « Simone Weil face aux États totalitaires ».

Un refus du réel traumatique

Peut-on considérer que, dans ces conditions difficiles, la littérature devienne parfois un refuge loin du politique, amenant une sorte de « désengagement » ? Pour certains écrivains sans doute : la construction d'un univers fictif, d'une poésie qui leur est propre, devient, quand la liberté d'expression est bafouée, une échappatoire pour survivre. Dans cette catégorie, la littérature qu'on appelle, depuis l'ouvrage de D. Rousset[10], « concentrationnaire » montre la tension entre témoignage véridique et réalité indicible d'une part, transposition dramatique et métamorphose artistique d'autre part, tension qui travaille les auteurs tels que Charlotte Delbo ou Primo Levi, quand ils rendent compte de leur expérience des camps[11], ou celles de poètes pris dans d'autres « tourmentes du XXe siècle »[12]. D'un certain point de vue, la naissance du mouvement Dada en 1916, avec Tristan Tzara par exemple, correspond à ce refus du réel traumatique, celui de la guerre de 14-18, et à une volonté de se rabattre sur l'imaginaire, démarche que les surréalistes, quelques années plus tard, entérineront dans la définition du surréalisme donnée par Breton dans *Le Manifeste du surréalisme*[13] :« automatisme psychique pur par lequel on se propose d'exprimer, soit verbalement, soit par écrit, soit de toute autre manière, le fonctionnement réel de la pensée en l'absence de tout contrôle exercé par la raison, en dehors de toute préoccupation esthétique et morale ».

Le rapport entre littérature et politique est à voir également dans le sens inverse : la littérature forme les citoyens et donc les hommes politiques. L'éducation et l'enseignement scolaires ont, théoriquement, pour objectif d'aiguiser la conscience critique des élèves : les œuvres littéraires, par leur polysémie et la richesse des interprétations possibles, sont un des meilleurs moyens pour y parvenir – sans parler de la sensibilisation à la beauté de l'art d'écrire. Le meilleur exemple de l'influence de la littérature et de l'art sur un homme politique est celui d'Hadrien, empereur romain fasciné par la Grèce, personnage rendu célèbre par *Mémoires d'Hadrien* de Marguerite Yourcenar, comme le rappelle Magdalena Indries, dans « Un empereur lettré ». Plus proches de nous, les patriotes italiens du 19ème siècle ont été façonnés par de

nombreuses œuvres littéraires, ce que montre Laura Fournier dans« Littérature et formation politique des patriotes italiens au XIX^{e} siècle ».

Dans un autre registre nous avons dans le texte de Karine GROS les « éléments d'introduction à l'influence du politique dans les genres littéraires au XIX siècle » qui nourrissent les questions d'influences entre esthétique et politique et celles de la méthodologie de la percevoir entre la poétique et la politique.

Conclusion

Pour terminer par où nous avons commencé, la réponse du Ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire à la question posée au Sénat insiste sur l'importance des connaissances académiques dans les concours : « Ainsi, le ministère a, depuis 2002, professionnalisé un certain nombre d'épreuves de concours en privilégiant les connaissances purement scolaires et universitaires »14. Mais la raison de ce choix n'est pas explicitée et le rapport entre littérature et politique évacué : sans doute la littérature, quand elle n'est pas réduite à un outil de sélection, est-elle trop dérangeante, sinon dangereuse pour le(s) politique(s) car elle est « une certaine façon de vouloir la liberté », elle est action et vie : « pour nous, un écrit est une entreprise, les écrivains sont vivants avant que d'être morts, [...] nous estimons que l'écrivain doit s'engager tout entier dans ses ouvrages, non pas comme une passivité abjecte, en mettant en avant ses vices, ses malheurs et ses faiblesses, mais comme une volonté résolue et comme un choix, comme une totale entreprise de vivre que nous sommes chacun »15.

1 Question écrite n° 25526, publiée dans le JO Sénat du 30/11/2006 - page 2990 : M. Jean-Pierre Sueur s'étonne auprès de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, des propos qu'il a tenus à Lyon le 23 février 2006 et qui sont retranscrits sur le site intemet de l'Union pour un mouvement populaire : « L'autre jour, je m'amusais, on s'amuse comme on peut, à regarder le programme du concours d'attaché d'administration. Un sadique ou un imbécile, choisissez, avait mis dans le programme d'interroger les concurrents sur La Princesse de Clèves. Je ne sais pas si cela vous est souvent arrivé de demander à la guichetière ce qu'elle pensait de La Princesse de Clèves... Imaginez un peu le spectacle. » Il s'étonne qu'il puisse s'« amuser » de voir des épreuves de langue et de littérature françaises inscrites au programme de concours. Il lui demande, en outre, si la lecture attentive de la description de la cour du roi Henri II que propose Mme de La Fayette dans son ouvrage La Princesse de Clèves ne confère pas à ce livre une singulière actualité qui pourrait, tout au contraire, l'inciter à en recommander sa lecture. Mme de La Fayette y expose, en effet, qu'il y avait dans cette cour beaucoup d' « intérêts » et de « cabales différentes », que « toutes ces cabales avaient de l'émulation et de l'envie les unes contre les autres » et que « les intérêts de grandeur et d'élévation se trouvaient souvent joints » à d'« autres intérêts moins importants, mais qui n'étaient pas moins sensibles » (Edition des Lettres françaises, Paris, 1980, pages 102 et 103).

2 Lors des mouvements de protestation en 2009 contre les lois concernant l'université et le recrutement des enseignants, les très nombreuses lectures publiques de ce roman avaient pour objectif de dénoncer un tel mépris présidentiel pour la littérature et les sciences humaines en général.

3 La citation intégrale est la suivante, avec rétablissement de la première phrase : « Dans la fonction publique, il faut en finir avec la pression des concours et des examens. L'autre jour… »

4 Le Rouge et le Noir, livre second, chap. 22.

5 Lettre de Flaubert à Louise Colet, 16 janvier 1852.

6 V. Hugo, Les Misérables, préface, Hauteville-House, 1er janvier 1862.

7 Pour Nathalie Sarraute, les tropismes (ce que l'on a aussi appelés sous-conversations) sont ces « mouvements indéfinissables qui glissent très rapidement aux limites de la conscience ; ils sont à l'origine de nos gestes, de nos paroles, des sentiments que nous manifestons, que nous croyons éprouver et qu'il est possible de définir. Ils me paraissaient et me paraissent encore constituer la source secrète de notre existence. […] Rien ne devait en distraire celle du lecteur : ni caractères des personnages, ni intrigue romanesque à la faveur de laquelle, d'ordinaire, ces caractères se développent, ni sentiments connus et nommés. À ces mouvements qui existent chez tout le monde et peuvent à tout moment se déployer chez n'importe qui, des personnages anonymes, à peine visibles, devaient servir de simple support. » (Le langage dans l'art du roman, 1970).

8 « Le roman n'est plus l'écriture d'une aventure, mais l'aventure d'une écriture », selon J. Ricardou.

9 J.P. Sartre, Qu'est-ce que la littérature ?, Gallimard, 1948, p. 128.

10 L'univers concentrationnaire, Editions du Pavois, 1946.

11 Voir la bonne synthèse de S. Sellam, L'écriture concentrationnaire ou la poétique de la résistance, EPU, 2008, en particulier le deuxième chapitre « un genre nouveau ? », p. 71 sq.

12 Voir Qui si je criais… ?, Œuvres-témoignages dans les tourmentes du XXe siècle, C. Mouchard, Editions Laurence Teper, 2008.

13 Premier manifeste, 1924.

14 Réponse du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (publiée dans le JO Sénat du 15/03/2007 - page 603) : Le recrutement des attachés d'administration, aux termes de l'article 4 du décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration

et à certains corps analogues, s'effectue « à titre principal, par la voie des instituts régionaux d'administration ». Ces instituts relèvent de l'autorité de la direction générale de l'administration et de la fonction publique mise à disposition du ministre chargé de la fonction publique. En ce qui concerne les examens et concours organisés par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, une attention toute particulière est portée à la bonne adaptation des épreuves aux profils et aux compétences recherchées. Ainsi, le ministère a, depuis 2002, professionnalisé un certain nombre d'épreuves de concours en privilégiant les connaissances purement scolaires et universitaires. Cette démarche s'est poursuivie par la mise en oeuvre de nouvelles modalités d'épreuves d'examens professionnels de promotion de grade qui placent les candidats en situation de réalité professionnelle en visant à leur permettre de dégager des propositions argumentées et des solutions à partir d'un scénario initial. Enfin, une réflexion est actuellement menée, dans le cadre du projet de loi sur la modernisation de la fonction publique en cours d'examen par le Parlement, sur la prise en compte de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dans les concours internes et examens. Il s'agit de définir de nouvelles modalités de sélection consistant à vérifier, par des épreuves spécifiques, les compétences acquises par le candidat lors d'une ou plusieurs expériences professionnelles antérieures

15 J.P. Sartre, op. cit., p. 72 et p. 40.